

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

Siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 28 janvier 2025OBJET DE LA DELIBERATION

TARIFICATION POUR L'ANNEE 2025

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 14 membres présents et 1 membre représenté par pouvoir accordé, soit 15 membres votants à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	11-	M. REBOUX Georges
2-	Mme BROSSE Chantal	12-	M. REVEILLE Yves
3-	M. CHARRETIER Nicolas	13-	M. SANIAL Jean
4	M. CHAZAL Jacques	14-	M. VERNET Gérard
5-	M. COUCHAUD Patrice	15-	M.
6-	M. DALBEGUE Gérard	16-	M.
7	M. FRECHET Daniel	17	M.
8-	M. FRECON Laurent	18	M.
9-	M. FRECON Sébastien		
10	M. OGIER Yvan		

Absents représentés : M. PALIARD Rambert donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal

Absents avec excuses : Mme BRUEL Nicole - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20250128-C02-20250128-DE

Accusé certifié exécutoire

1

Réception par le préfet : 30/01/2025
Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Afin d'examiner et voter le budget primitif 2025, Monsieur le Président propose les bases de tarification pour 2025 avec une hausse de 1.25% , à l'exception des tarifs locations et droits pour lesquels il est décidé d'appliquer l'arrêté préfectoral du 1/10/2024.

I – IRRIGATION

Tarification HT 2025

a) Individuelle :

- par gravité : 0,5 l/s par ha - par ha souscrit	320.90 €
avec un minimum de mise en recouvrement	159.30 €
- par aspersion : par l/s souscrit pour l'agriculture (possibilité d'application de l'art. 6 du R.I., limite de maxima)	270.40 €
- par aspersion : par l/s pour jardin	210.80 €
- Forfait jardin	138.20 €
- Abreuvement sur gravité par prise :	138.20 €

b) Collective :

- le l/s souscrit	102.00 €
- le m3 - Prix de fourniture pour la période d'irrigation (solde été 2024)	0.04914 €
- le m3 - Prix de fourniture pour la période d'irrigation (acompte été 2025)	0.04975 €
- le m3 - Prix de fourniture pour la période hors irrigation	0.00 €

c) Fourniture d'eau sous pression aux Associations : Charges réelles non connues à ce jour, ce tarif sera voté ultérieurement.

Frais d'exploitations Station Mont d'Uzore: Charges 2024 (facturées en 2025)

- le m3 enregistré mis en pression	€ par m3
- le l/s souscrit de mise sous pression	€ par l/s

Frais d'exploitations Station des Vignasses : Charges 2024 (facturées en 2025)

- le m3 enregistré mis en pression	€ par m3
- le l/s souscrit de mise sous pression	€ par l/s

II - CONCESSIONS

a) pour usage industriel ou public : au l/s	4 283.90 €
b) pour usage industriel ou public occasionnel : au l/s	5 179.90 €
c) pour usage particulier d'abreuvement ou de puisage à l'unité	32.90 €
d) environnement : au l/s	522.30 €

III - REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PRELEVEMENT

GRAVITAIRE : charges réelles

- Hectare	45.00 € l'ha
- l/s agriculture - aspersion et collectif et environnement	80.30 € le l/s
- Minimum (< à 0ha50 et l/jardin)	11.20 l'un
- Forfait jardin, abonnement domestique et abreuvement	4.50 l'un

IV – LOCATION - DROITS - OCCUPATION DU DOMAINE DU CANAL DU FOREZ (indexation selon arrêté préfectoral des fermages)

a) - Dépôts ou culture pour une surface < à 0,20 ha : l'ha annuel	264.00 €
- Dépôts ou culture pour une surface > à 0,20 ha : l'ha annuel	104.00 €
b) Droit de pêche annuel accordé à la Fédération de Pêche	0.00€
g) Location du débitmètre, de la télétransmission et du limiteur de débit	0.00 €

V – DIVERS

- Demande de renseignement sur les archives du canal 35.50 € de l'heure
- Mission de Conseil et Assistance : 800 € HT pour une journée
400 € HT pour une demi-journée
- Contribution des ASA au groupement d'achat d'électricité du SIEL année N-1 : charges réelles
Part Fixe : 18.00 € HT par ASA
Part Variable : 0.0004 € HT par Kwh
- Contribution des ASA au guichet unique INERIS année N-1 :
Part Fixe : selon la dépenses réelle en fonction du nombre d'ASA

VI - SECRETARIAT DES A.S.A.

ASA ADHERENTES AU SMIF :

- * moins de 10 adhérents 1 434.00 €
 - * plus de 10 adhérents 2 190.00 €
- De plus, il sera refacturé aux ASA, les frais de timbres des convocations d'assemblée générale et les courriers exceptionnels.**

VII - IRRIGATION PAR ASPERSION

A. PERIMETRE SAINT-CYPRIEN/ANDREZIEUX-BOUTHEON BORNES

Débit		Hectare	Fonctionnement 2025 € HTVA
en m3/h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	897
7.2	2	3.33	1 200
10.8	3	5	1 800
14.4	4	6.67	2 402
21.6	6	10	3 601
27	7.5	12.5	4 502
32.4	9	15	5 400
43.2	12	20	6 195

Rappel Tarification m3 des Bornes

Consommation d'eau à 0,1077 € H.T. / m³

Eté 2024

Consommation d'eau à 0,1981€ H.T. / m³

Hiver 2024/2025

Tarification m3 des Bornes

Consommation d'eau à 0,1090 € H.T. / m³

Eté 2025

Consommation d'eau à 0,2006€ H.T. / m³

Hiver 2025/2026

Redevance Agence de l'eau : 0.0269 € le m³ enregistré au compteur des bornes

Branchements Particuliers et Prises Abreuvoirs avec compteur ST CYPRIEN ANDREZIEUX

Redevance de fonctionnement :

par branchement

178.70 € HT

pour 1/2 branchement

89.35 € HT

Redevance proportionnelle à la consommation :

Rappel tarification

Consommation d'eau été 2024 et hiver 2024/2025 :

de 0 à 350 m³ :

0.1077€ HT/m³

à partir de 351 m³ :

0.3299 € HT/m³

Majoration pour fourniture d'eau hivernale :

0.0951€ HT/m³

Consommation d'eau été 2025 et hiver 2025/2026 :

de 0 à 350 m³ :

0.1090 € HT/m³

à partir de 351 m³ :

0.3340 € HT/m³

Majoration pour fourniture d'eau hivernale :

0.0963€ HT/m³

Redevance Agence de l'eau : 0.0269 € le m³ enregistré au compteur des bornes

B. RESEAU DU MONT D'UZORE

SECTEUR DE MONTVERDUN

BORNES

Débit		Hectare	Fonctionnement 2025 € HTVA
en m ³ /h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	579
7.2	2	3.33	770
10.8	3	5	1 155
14.4	4	6.67	1 531
21.6	6	10	2 293
27	7.5	12.5	2 862
32.4	9	15	3 434
43.2	12	20	4 572
54	15	25	5 714
72	20	33.33	7 612

Rappel Tarification m3 Bornes Montverdun

Consommation d'eau à 0.1139 € H.T. / m³

Été 2024

Tarification m3 Bornes Montverdun

Consommation d'eau à 0.1153 € H.T. / m³

Été 2025

Redevance Agence de l'eau : 0.0196 € le m³ enregistré au compteur des bornes

Branchements Particuliers et Prises Abreuvoirs avec compteur **Secteur de Montverdun**

Redevance de fonctionnement :

par branchement 183.30 €. HT

pour 1/2 branchement 91.65 €. HT

Redevance proportionnelle à la consommation :

Rappel tarification

Consommation d'eau été 2024 :

de 0 à 350 m³ :

0.1139 € HT/m³

à partir de 351 m³ :

0.339 € HT/m³

Consommation d'eau été 2025 :

de 0 à 350 m³ :

0.1153 € HT/m³

à partir de 351 m³ :

0.3432 € HT/m³

**Redevance Agence de l'eau : 0.0196€ le m³ enregistré au compteur des branchements
jardin**

**C. PERIMETRE ST-CYPRIEN/ANDREZIEUX - RESEAU DU
MONT D'UZORE**
**PRISES ABREUVOIRS - ETANGS ET PRISES ACCESSOIRES DE DEFENSE
CONTRE L'INCENDIE**

2) Prises Abreuvoirs en pied de borne sans compteur

moins de 30 têtes de bétail adulte :

- redevance forfaitaire :

121.80 € HT

plus de 30 têtes de bétail adulte :

- redevance forfaitaire :

180.90 € HT

3) Etangs

Redevance forfaitaire à l'hectare :

175.70 € HT

4) Prises accessoires de défense contre l'incendie

$76.22 \times 0.1153 =$

0.05336

164.70 € HT

Après avoir discuté et délibéré, le Comité du SMIF :

- approuve la tarification proposée

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A MONTBRISON, le 28 janvier 2025

Le Président,

Jean Yves BONNEFOY

